

VAE AU DIPLOME D'ASSISTANT DE REGULATION MEDICALE

Titre de la formation	Formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale par la voie de la VAE Validation des Acquis de l'Expérience
Diplôme visé	DARM niveau 4
RNCP	RNCP 38448 Date de publication : 21/12/2023 Date d'échéance d'enregistrement : 01/01/2029
Certificateur	Ministère chargé de la santé
Objectifs	Mettre en corrélation l'expérience professionnelle au sein d'un centre de traitement des appels d'urgence et les compétences requises pour l'obtention du diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) afin d'exercer la profession d'ARM au sein d'un centre de réception et de régulation des appels (CRRA) d'un SAMU. L'ensemble des compétences du diplôme d'ARM sont regroupées en 4 blocs de compétences : <ul style="list-style-type: none"> • La réception et traitement des appels adressés au SAMU-Centres 15. • La mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale. • Les activités liées à la gestion administrative, la qualité, la sécurité et la vie du service. • L'appui à la gestion des moyens, lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle.
Durée de la formation	Accompagnement à la constitution du dossier (non obligatoire): 24 heures de formation Jury d'évaluation (obligatoire): 1 heure d'entretien oral Modules complémentaires en fonction des recommandations du jury de certification : la durée des modules varie entre 35 et 158 heures.
Délais d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • A l'accompagnement : 2 à 4 mois • A la certification : 1 an
Conditions de recevabilité	Le candidat souhaitant accéder à la VAE au diplôme d'ARM doit impérativement justifier d'au moins 1 an d'expérience dans une activité de traitement d'appels d'urgence (1 607 heures).
Modalités d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Assister à la réunion d'information sur la démarche VAE • Le candidat renseigne le document CERFA n°12818*02, y joint les pièces justificatives et son ou ses attestations d'activité. Il adresse ces documents au CFARM. • La demande de recevabilité est examinée par le CFARM. Si le dossier est recevable, une réponse est envoyée dans un délai maximum de deux mois suivant la réception

	du dossier complet avec une proposition d'accompagnement (groupe de 12 personnes maximum).
L'accompagnement facultatif	<p>Le CFARM vous propose aux candidats de bénéficier en amont de l'accompagnement d'un entretien individuel permettant d'identifier et d'analyser ses besoins. Cet entretien aura pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De préciser l'accompagnement singulier, • De planifier cet accompagnement, • Et d'en préciser les modalités. <p>Réalisation de l'accompagnement en fonction du parcours et des besoins du candidat, selon le planning personnalisé qui sera transmis au candidat.</p>
Déroule de la VAE	<p>Le candidat constitue son livret 2 et le transmet au CFARM avant la date limite communiquée.</p> <p>Le candidat sera convoqué au jury d'évaluation pour un entretien d'une heure maximum après l'étude de son livret 2 par les membres du jury.</p> <p>Le jury d'évaluation transmettra son avis au jury de Certification qui statuera et notifiera au candidat les résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation totale des compétences • Validation partielle de compétences • Refus de validation <p>En cas de validation partielle, deux possibilités s'offriront au candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit le candidat suit une formation sur le ou les modules manquants dans un CFARM. Il devra passer les épreuves d'évaluation correspondant à ce ou ces modules et obtenir la note de 10/20 pour pouvoir être présenté au jury de certification. • Soit le candidat complète son expérience professionnelle afin de développer les compétences qui lui manquent. Il devra présenter un nouveau livret 2 de VAE uniquement sur les blocs non validés et repasser un nouveau jury d'évaluation et de certification. <p>Téléchargez le livret 2 de la VAE ARM</p>
Secteurs d'activités	La profession d'ARM s'exerce principalement au sein d'un SAMU Centre 15 mais peut aussi s'exercer plus généralement au sein d'un centre de traitement d'appels d'urgence.
Types d'emplois accessibles	Assistant de régulation médicale

Prochaines dates de formation

Session 2026

Date de réunion d'information (en présentiel et distanciel)	4 décembre 2025 à 10 h
Date de l'entretien préalable	Les 15 et 16 décembre 2025 sur RDV d'une heure en distanciel
Date limite de dépôt du Livret 1 (en recommandé avec accusé de réception)	14 janvier 2026
Commission de recevabilité	29 janvier 2026
Dates d'accompagnement	Du 3 mars au 20 novembre 2026
Date limite de réception du Livret 2 (dépôt du fichier numérique sur l'environnement numérique de travail)	26 octobre 2026 jusqu'à 23h59
Dates de jurys d'évaluation	Du 26 au 27 novembre 2026
Dates de jury de certification	3 décembre 2026

Le planning prévisionnel de l'accompagnement VAE – session 2026 complet est disponible à la consultation sur le site internet du CFARM.

Blocs	Modules et compétences
Bloc 1 Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU Centre 15	Module 1a : Rôle et cadre d'exercice de l'ARM
	Module 1b : La situation d'urgence
	Module 1c : Communication et gestion des réactions comportementales
Bloc 2 Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale	Module 2a : Parcours patient et ressources associées
	Module 2b : Les moyens opérationnels liés au traitement de la demande
Bloc 3 Traitement des informations liées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service	Module 3a : Traitement des informations et informatique
	Module 3b : Qualité-sécurité-gestion des risques
Bloc 4 Appui à la gestion des moyens en situation dégradées exceptionnelles, et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours	Module 4a : Gestion de moyens en situation exceptionnelle
	Module 4b : Communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle

Certification

Le diplôme d'assistant de régulation médicale s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences.

Le jury de Certification, présidé par le directeur du CFARM, est souverain. Il statue sur la délivrance ou non du diplôme d'ARM sur présentation du dossier du candidat ayant validé partiellement ou totalement les compétences après entretien avec le jury d'Evaluation.

Les moyens techniques		Les moyens pédagogiques	Informations diverses
<ul style="list-style-type: none"> De nombreuses salles de cours équipées de vidéoprojecteurs et d'écrans interactifs Une salle informatique Accès à Uness Formation Accès à MyKomunoté 		<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement individuel et collectif Préparation au jury d'évaluation Mise à disposition de ressources via Uness Formation Modalités pédagogiques variées 	<ul style="list-style-type: none"> Registre public d'accessibilité consultable sur simple demande
			Textes réglementaires <ul style="list-style-type: none"> RNCP 38448 Arrêté du 19 juillet 2019 Référentiel de formation (Téléchargement sur notre page internet)
Méthodes mobilisées		Poursuites d'études	
<ul style="list-style-type: none"> Cours magistraux Classe inversée et renversée Analyse des pratiques professionnelles et de situations Travaux dirigés Travaux de recherches Mises en situation Suivi et évaluation par compétences 		Le diplôme d'ARM facilite l'accessibilité aux formations d'ambulancier, d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture ou encore d'infirmier. Nous contacter pour plus de précisions.	
Équivalences	Passerelles / Allègements partiels ou complets	Blocs de compétences	
Possibilité d'équivalence : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Possibilité d'allègements de formation : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Possibilité de valider un ou des blocs de compétence : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
*Contact		Débouchés	
centreformationARM@chu-grenoble.fr Tel : 04 76 76 84 28 Adresse : CHU Grenoble Alpes Bâtiment René Coirier – 2ème étage CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9		Assistant de régulation médicale	
Tarification		Handicap	
Pour un devis personnalisé, merci de nous contacter : centreformationARM@chu-grenoble.fr		Les apprenants en situation de handicap compatibles avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagements d'examens et/ou de formation. Nous contacter : centreformationARM@chu-grenoble.fr	
Pour la session 2025			
Nombre de candidats présentés : 14*	Taux de satisfaction concernant l'accompagnement : 100%	Taux de validation totale : 58% Taux de validation partielle : 37% Taux de refus de validation : 6%	

*incluant les candidats présentés mais n'ayant pas suivi l'accompagnement VAE

Nos engagements

- Nous proposons un accompagnement et un suivi pédagogique individualisés à chacun de nos candidats.
- Nous garantissons la participation d'intervenants experts et qualifiés dans leur domaine. Nos formateurs sont des experts métiers formés à l'accompagnement VAE et internes à la structure.
- Nous garantissons des méthodes et des outils pédagogiques innovants et adaptés au développement des compétences ARM (plateforme d'enseignement numérique, ateliers de simulation etc.).
- Nous proposons des méthodes pédagogiques variées : des cours magistraux, des travaux pratiques, des travaux personnels guidés, des situations simulées, des jeux pédagogiques etc.
- Nous proposons un calendrier d'accompagnement personnel et individualisé.